

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 24 mars 2021 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 17 mars 2021, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha

Christophe Couic a donné pouvoir à Isabelle Baltus à partir de 21 heures

Emilie Cerisay a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot

Arnaud Le Pennec a donné pouvoir à Danièle Brochu

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

## 12. REPRISE DE BIEN IMMOBILIERS

### Exposé :

La Ville de QUIMPERLE renouvelle son parc de matériel et de mobilier et en profite pour céder ou procéder à des reprises de ses anciens matériels.

Par ailleurs, ceci marque la volonté de la Ville de favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité.

A ce titre, il est prévu de faire reprendre camion tribenne dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Libellé</b>	<b>N° inventaire</b>	<b>Année d'acquisition</b>	<b>Prix d'achat TTC</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Fourgon Tribenne - IVECO  Immatriculation :  CG-101-WW	2016V010	2016	28 280,00€	14 400,00€

### Proposition :

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire reprendre le véhicule pour un montant de 14 400€TTC

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 17 mars 2021.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



Le Maire,  
Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 029-212902332-20210324-240312-DE

